



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

ISÈRE

# **REUNION DE BUREAU**

## **Mercredi 13 mai 2020**

### **Compte rendu**

#### **CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT ISÈRE**

##### **SIÈGE GRENOBLE**

ZAC Bouchayer-Viallet  
CS 20055  
20, rue des Arts et Métiers  
38026 Grenoble Cedex 1

##### **SITE DE VIENNE**

CS 30369  
2, place Saint-Pierre  
38217 Vienne Cedex

##### **SITE DE VILLEFONTAINE**

Maison des entreprises  
23, rue Condorcet  
38090 Villefontaine

##### **SITE DE BOURGOIN-JALLIEU**

**EFMA**  
CS 24013 - Champ-Fleuri  
10, rue Saint-Honoré  
38307 Bourgoin-Jallieu Cedex  
04 74 43 67 00

**04 76 70 82 09**  
**contact@cma-isere.fr**  
**cma-isere.fr**

Les membres du Bureau de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère se sont réunis en Bureau au siège de la Compagnie et en Visio conférence le mercredi 13 mai 2020 à 19h00 sous la présidence de Monsieur Philippe TIERSEN.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du projet de compte rendu et de procès-verbal de la réunion de bureau du 9 avril 2020
2. Economie
  - Démarche territoires phase 4 « approche communale »,
  - Premières statistiques de suivi des entreprises / Crise COVID19.
3. Emploi compétences
  - Formation
    - Examen des taxis
4. Direction
  - Plan de reprise CMA 38
5. Questions diverses

Etaient présents : Philippe TIERSEN, Joseph LASTELLA, Bernard BIZZINI, Jean-François CLAPPAZ, Pierre PATRONCINI, Michel GUILLOT, Patrick VACILOTTO, Frédéric SALVI.

Ont participé en connexion à distance : Francis GARCIA SANTANA, Patricia CHEMIN.

Etaient excusées : Emmanuelle ROBERT-PITTALIS, Emilie DE BARROS.

### **1. Approbation du projet de compte rendu et de procès-verbal de la réunion de bureau du 9 avril 2020**

Les projets de compte rendu et de procès-verbal de la réunion de Bureau du 9 avril 2020 sont approuvés à l'unanimité.

## 2. Economie

### 2.1. Démarche territoires phase 4 « approche communale »

#### Démarche territoires « Phase 4 – approche communale »

Elu référent du dossier : Philippe TIERSEN

Technicien responsable du dossier : Christophe GUIVIER

#### Contexte :

Suite à la décision de Bureau du 5 septembre 2019, de la Commission économique « élargie » du 9 octobre 2019, et de l'Assemblée Générale du 25 novembre 2019 plusieurs actions inscrites dans la « démarches territoires de la CMA Isère » ont vu le jour :

- La structuration de la démarche,
- La nomination de 12 membres associés,
- La 1<sup>ère</sup> journée de « formation » sur la connaissance et le fonctionnement des collectivités (10 février 2020),
- La préparation de la 2<sup>ème</sup> journée sur le fonctionnement et l'offre de services de la CMA Isère (date à définir).

Entre temps, la CMA Isère a renouvelé l'ensemble de ses conventions existantes avec les EPCI pour l'année 2020. Or, au-delà des compétences économiques qui sont en général attribuées aux EPCI, la proximité territoriale ne s'arrête pas aux intercommunalités.

En effet, la commune et le Maire sont des acteurs majeurs de proximité à ne pas négliger, qui le plus souvent sont en contact direct avec les habitants et les entreprises de leurs communes.

Fort de 512 communes, le département de l'Isère est au 22<sup>ème</sup> rang dans le classement national des 101 départements français.

#### Propositions :

#### Démarche de proximité auprès des maires/communes

##### Etape 1 :

- Effectuer un sondage auprès d'un panel<sup>(1)</sup> de maires « en profitant » de l'effet de crise pour :
  - Prendre la « température de la santé économique » de la commune dans cette période de crise,
  - Identifier si le Maire a eu des contacts d'artisans / si oui quels étaient leurs besoins ?/ un relais a-t-il été fait auprès de la CMA ?
  - Vérifier si le maire connaît les services de la CMA et faire un rappel sur le rôle et les services de la CMA notamment pendant cette période de crise,
  - Récupérer une adresse email pour envoyer le document de communication,
  - Bilan du sondage.
- En parallèle, réaliser un document de communication à l'attention des maires.
- Le sondage sera réalisé par les « techniciens » référents territoriaux de la CMA Isère sur la 2<sup>ème</sup> quinzaine de mai.

##### Etape 2 :

- Organiser une rencontre avec le Président de l'association des Maires de l'Isère <sup>(2)</sup>
- Faire évoluer l'action et l'étendre à l'ensemble des communes en partenariat avec l'association des Maires de l'Isère <sup>(2)</sup>

(1) *la constitution du panel devra se faire en fonction de critères stratégiques par exemple : 20% des communes, en moyenne 5 communes par EPCI (entre 2 et 10 maxi) soit au total environ 100 communes sondées.*

(2) *Il existe aussi l'association des Maires ruraux de l'Isère*

**Option :**

- Informer l'ensemble des administrateurs et les membres associés du questionnaire et de la liste des communes sondées.
- Au préalable de cette information, le Président de la CMA prendra contact avec les membres associés pour « voir comment ça va ? » et présenter brièvement le sondage auprès des maires.
- Faire connaître le document de communication aux administrateurs et membres associés.

**Demande d'avis sur :**

Les propositions d'actions à mettre en œuvre pour une approche communale des territoires :

- o Etape 1 – sondage,
- o Etape 2 – rencontre avec les associations de Maires,
- o Option – informer l'ensemble des administrateurs et les membres associés.

**Décision du Bureau** : les membres du bureau donnent leur accord et précisent qu'il faudra tenir compte du nouveau calendrier électoral (désignation des conseils municipaux fin mai)

**2.2. Premières statistiques de suivi des entreprises / Crise COVID19.****1ères statistique de suivi des entreprises « crise Covid19 »**

Technicien responsable du dossier : Christophe GUIVIER

Les partenaires de la CMA Isère sont avides de données chiffrées sur l'activité de la CMA pendant cette période de crise.

C'est plus particulièrement le cas pour le Département et les 18 EPCI de l'Isère.

Les premières données statistiques sur la période du 17 mars au 23 avril 2020 sont ainsi présentées dans le document annexe (une seconde vague de données statistiques sera calculée ultérieurement).

Le document en annexe sera communiqué au Département de l'Isère et aux 18 EPCI du département.

PJ : présentation Powerpoint en annexe

**Pour information**

## 3. Emploi compétences

### 3.1. Formation

#### 3.1.1. Examen des taxis

#### Note d'information sur l'annulation des examens de Taxis/VTC suite à crise COVID-19

La prochaine date prévu est cette d'octobre 2020.

En effet, au regard de la crise sanitaire, il a été décidé de l'annulation des sessions prévues ce printemps (avril et mai 2020).

La suspension de 2 articles du règlement vient préciser les interrogations possibles liées à cette annulation :

- Suspension du délai pour passer l'admission à l'examen durant l'état d'urgence sanitaire (+ 1 mois), en revanche, la limite de trois passages maximum de l'épreuve pratique d'admission demeure.  
*Aussi, les candidats pour lesquels le bénéfice de l'admissibilité arrive à échéance entre le 12 mars 2020 et un mois après la date de fin de l'état d'urgence sanitaire, pourront se présenter à l'épreuve pratique d'admission dans un délai de deux mois. En revanche, ce report ne remet pas en cause la limite de trois passages maximum de l'épreuve pratique d'admission.*
- Suspension du délai de 2 mois imposé aux CMA pour convoquer les candidats aux épreuves d'admission durant l'état d'urgence sanitaire (+ 1 mois).

Les 2 règles citées sont suspendues et reprendrons effet un mois après la cessation de l'état d'urgence sanitaire.

#### Pour information

## 4. Direction

### 4.1. Plan de reprise CMA 38

Un plan de reprise de l'activité doit être établi pour permettre à compter du 11 mai, la « réouverture » de nos sites, EFMA compris.

Il est à noter que l'information permettant la reprise des CFA à partir du 11 mai a été officialisée le 7/05.

Au regard des indications connues et de notre réalité de fonctionnement actuel, l'objectif cible est fixé au 2 juin pour un retour progressif à l'accueil des publics.

Ce plan est en cours de préparation, un projet V0 (ci-après) comme illustration de la démarche engagée. Il s'agit d'un document indicatif à considérer comme tel.

L'élaboration de ce plan se nourrit de 2 démarches complémentaires :

- Un inventaire des besoins matériels pour le travail à distance (en cours) car les agents sont partis en confinement avec ou sans moyens professionnels ou personnels,
- Une enquête auprès de l'ensemble des agents visant à évaluer la situation individuelle et familiale de chacun dans ce contexte de crise sanitaire (garde d'enfants, personne à risque ou risque familial, vécu en télétravail...)

#### Pour information

# CMA ISERE

## PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE V0

Document trame pour l'élaboration d'un plan de reprise par direction/site

### Rappel des principes :

Pas de plan type ni de consignes à ce jour au-delà des règles générales (distanciation, hygiène...) :

*Point à actualiser en fonction des dispositions et du changement de statut du département au regard de la pandémie.*

- Progressivité avec primeur au télétravail
- Vigilance et respect des procédures dans la durée

Ce document vise à poser la trame d'un document « Plan de reprise COVID 19 » qui sera étudié en CODIR et établi avec les directions, mis à jour en fonction de l'évolution de la situation sanitaire

### METHODOLOGIE :

- \* Un plan : une réflexion organisée, co-écrit sur la base des réalités des services et des sites tant sur le plan humain que matériel

*Définir un groupe pilote (direction/élu)/ avec relai sur les sites*

- \* Un plan discuté avec les représentants du personnel
- \* Un plan validé par le bureau

En terme de calendrier, l'objectif est de se préparer à un « accueil du public » le 2 juin.

Ce plan doit donc s'accompagner d'une démarche :

- d'information /consultation des collaborateurs (direction)
- et de communication interne et externe (pour les agents et pour les publics).

### BASE DE TRAVAIL

2 entrées :

1. l'une centrée sur les agents,
2. l'autre centrée sur les publics (précisant les conditions d'accueil du public, la mise en place des activités et la gestion des flux de personnes externes.)

Un ensemble de tableaux (par thématiques) prévoyant des mesures d'ordre général s'appliquant donc partout **et** de mesures particulières propres à un site, un service ...

## ENTREE 1 / AGENTS

Thématique 1 : protection individuelle des agents

<b>THEME 1 – PROTECTION INDIVIDUELLE DES AGENTS</b>		
<b>QUESTIONS</b>	De quels moyens de protection disposeront le personnel?	
<b>PROPOSITIONS CMA</b>	D'un masque grand public	
	De gel hydroalcoolique disposé dans différents espaces	
	De visière pour le personnel accueillant du public ou dispensant des cours	
	Disposer de gants uniques pour la manipulation de documents émanant du public	
	Disposer de stylos, feutres, brosse ou chiffon à tableau pour les enseignants, propres à chacun	
	Mettre à disposition des stylos en direction des usagers	
<b>PROPOSITIONS SERVICE</b>	Disposer de lingettes pour désinfecter le poste de travail, le clavier d'ordinateur et le téléphone lors de partage de poste de travail entre plusieurs agents	

Thématique 2 : adaptation des conditions de travail (espaces de travail...)

<b>THEME 2 : ADAPTATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS</b>		
<b>QUESTIONS</b>	De quels moyens disposons-nous besoin adapter les conditions de travail ?	
<b>PROPOSITIONS CMA</b>	Dans le cas de locaux exigus et de bureau inadapté à la distanciation entre collègues. Etudier la possibilité de migrer dans un autre service présent dans la même entité géographique.	
	Pour les salariés à risque ou en cas de difficulté familiale en lien avec le Covid 19, voir conditions d'une réponse en télétravail.	
<b>PROPOSITIONS SERVICE</b>		

### Thématique 3 : adaptation matérielle des locaux

<b>THEME 3 : ADAPTATION MATERIELLE DES LOCAUX</b>		
<b>QUESTIONS</b>	Pour éviter la propagation du coronavirus quelles sont les adaptations à envisager ?	
<b>PROPOSITIONS CMA</b>	Pour les bureaux accueil public, prévoir une barrière en plexiglas	
	Prévoir si possible un sens de circulation pour éviter le croisement des flux de personnes	
	Laisser les portes des bureaux ouvertes pour éviter le contact des poignées.	
	Selon les lieux, prévoir un protocole pour l'entrée des personnels	
<b>PROPOSITIONS SERVICE</b>		

### Thématique 4 : traitement sanitaire des bâtiments

<b>THEME 4 : TRAITEMENT SANITAIRE DES BATIMENTS</b>		
<b>QUESTIONS</b>	Quelles modifications sont à prévoir dans les opérations de nettoyage en lien avec le coronavirus ?	
<b>PROPOSITIONS CMA</b>	Protocole de continuité sanitaire à demander à la société de nettoyage en charge des communs du lieu.	
	Chaque salarié est chargé tous les jours à la prise de fonction de désinfecter, à l'aide de lingette à disposition dans chaque service, son poste de travail comprenant ordinateur et téléphone notamment.	
	Pour les blocs sanitaires réservés au personnel équiper chaque sanitaire d'un distributeur de gel désinfectant à répandre à l'aide du papier toilette sur les parties à désinfecter.	
<b>PROPOSITIONS SERVICE</b>		



Thématique 5 : lieux de rassemblement du personnel

<b>THEME 5 : LIEUX DE CONVIVIALITE ET DE RASSEMBLEMENT DE PERSONNEL</b>		
<b>QUESTIONS</b>	Gestion des lieux de convivialité et de concentration du personnel ?	
<b>PROPOSITIONS CMA</b>	Arrêt des machines à boissons	
	Fermeture des espaces communs de restauration,	
	Modification des cantines du CFA avec panier repas pour le personnel ??	
	Utilisation des salles de repas en limitant le nombre au même moment	
<b>PROPOSITIONS SERVICE</b>		

Thématique 6 : mode de déplacement des agents

<b>THEME 6 : MODE DE DEPLACEMENT DES AGENTS POUR DES RAISONS PROFESSIONNELLES</b>		
<b>QUESTIONS</b>	Quels sont les préconisations à prendre pour les déplacements dans le cadre de son milieu professionnel ?	
<b>PROPOSITIONS CMA</b>	Dans le cadre d'un déplacement à l'intérieur des bâtiments (couloir ou partie commune) port du masque grand public obligatoire pour les salariés	
	Dans le cadre de l'utilisation de véhicule professionnel, protocole de nettoyage par le conducteur précédent en pulvérisant un spray désinfectant, port de gants obligatoire pour le conducteur (Gants disponibles lors de la prise des clefs du véhicule)	
<b>PROPOSITIONS SERVICE</b>		

Thématique 7 : autre, réunion...

<b>THEME 7 : AUTRES POINTS DE VIGILANCE – LES REUNIONS INTERNES</b>		
<b>QUESTIONS</b>	Quelles précautions devons-nous prendre pour la mise en place de réunion ?	
<b>PROPOSITIONS CMA</b>	La mise en place de réunions de service ou interservices en présentiel doit être limité. L'usage de la visioconférence doit être privilégié.	
	Le nombre de participants (10 maximum) impose la dimension de la salle, en respectant la distanciation sociale	
<b>PROPOSITIONS SERVICE</b>		

## **ENTREE 2 /PUBLIC**

Déclinaison à faire par chaque direction

### Spécificité CFA :

Conditions d'entrée du personnel enseignant  
Conditions d'entrée des élèves

## **5. Questions diverses**

/

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à **21h00**

Pierre PATRONCINI  
Secrétaire



Philippe TIERSEN  
Président